

- Pendant les heures ouvrables : 418 389-1510
- En dehors des heures ouvrables : 418 389-1517
- Déclaration par télécopieur : 418 389-1560

## APPEL À LA VIGILANCE

### **Virus du Nil occidental (VNO) et virus de l'encéphalite équine de l'est (EEE)**

**DESTINATAIRES :** Médecins omnipraticiens et spécialistes,  
Infirmiers praticiens spécialisés,  
Infirmiers en maladies infectieuses,  
Médecins et infirmiers des cliniques médicales et  
cliniques de soins infirmiers privées  
Sages-femmes

**DATE :** Le 22 octobre 2025

**OBJET :** Arboviroses en recrudescence - VNO et EEE

#### **État de situation :**

#### **Certaines arboviroses en recrudescence en 2025 au Québec : VNO et EEE**

En 2025, une activité accrue du virus du Nil occidental (VNO) est observée chez les animaux et les humains. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 27 septembre, 81 cas humains de VNO ont été déclarés, dont le tiers a dû être hospitalisé en raison d'atteintes neurologiques.

Pour la deuxième année, quelques cas humains d'encéphalite équine de l'est (EEE) ont été déclarés au Québec, avec une acquisition probable en Montérégie ou dans les Laurentides.

Quant au virus du sérogroupe californien (VSC), une autre arbovirose transmise par les moustiques et pouvant être acquise au Québec, le risque de transmission demeure présent, sans hausse particulière en 2025. Le virus Powassan, seule arbovirose transmise par une tique au Québec, présente également un risque. Bien que rarement rapportée, cette infection a fait l'objet d'un cas déclaré en 2024 et d'un autre en 2025.

#### **Des arboviroses acquises lors de voyages en recrudescence**

Le Québec observe une augmentation des déclarations de cas de dengue et de chikungunya chez les voyageurs. Un total de 501 cas de dengue a été déclaré en 2024, et 159 cas supplémentaires ont été rapportés depuis le début de 2025, en date du 27 septembre. Les données préliminaires pour le chikungunya en 2025 indiquent également une hausse significative, avec 26 cas déclarés au 27 septembre, comparativement à 18 cas pour la même période en 2024. Il est à noter que le risque de contracter d'autres arboviroses, telles que le virus Zika et la maladie à virus Oropouche, demeure présent.

## Recommandations :

### 1. Considérer les arboviroses dans le diagnostic différentiel chez un patient qui présente de la fièvre avec :

- Un syndrome viral sévère\* (ex. : nécessitant une consultation à l'urgence) OU
- Un syndrome neurologique (encéphalite, méningite, myélite, paralysie flasque, mouvements anormaux, syndrome de type parkinsonien, autre syndrome neurologique).

\*Vous pouvez consulter notre site Web [Arboviroses](#) pour des informations sur la symptomatologie propre à chacune des arboviroses et les examens requis selon la maladie suspectée.

- A. Chez une personne ayant possiblement subi des piqûres de moustiques en milieu urbain ou rural au cours des 14 jours précédent le début des symptômes, les arboviroses susceptibles d'être transmises par les moustiques au Québec (VNO, VSC ou EEE) doivent être considérées.
- B. Chez la personne qui rapporte avoir été piquée ou qui a eu une activité à risque d'exposition aux tiques dans le mois précédent le début de ses symptômes (incubation d'une à quatre semaines), le virus de Powassan pourra être considéré.
- C. Chez le voyageur qui a pu être exposé à des piqûres de moustiques dans les 14 jours précédent le début des symptômes, les arboviroses doivent être envisagées en fonction de [leur endémicité dans les pays visités](#).

### 2. Procéder aux prélèvements et aux analyses de laboratoire appropriés

- Consulter le [répertoire des analyses du LSPQ](#) pour les tests diagnostiques appropriés et l'interprétation des résultats.
- **Pour sérodiagnostic** : deux sérums sont requis (un en phase aiguë, prélevé le plus rapidement possible après le début des symptômes, et le deuxième en phase convalescente, soit de sept à 14 jours après le premier).
- Une détection par TAAN est indiquée dans certains contextes, comme indiqué dans le répertoire du LSPQ.
- Inclure l'information clinique et épidémiologique (ex. : l'historique de voyage) dans la requête de laboratoire.
- Pour la maladie à virus Oropouche, référez-vous à la [communication qui a été diffusée au réseau par le LSPQ](#).

### 3. Déclarer rapidement à la Direction de santé publique régionale du lieu de résidence de la personne les cas d'[arboviroses à déclaration obligatoire](#) et les cas de maladie à virus Oropouche.

### 4. Encourager l'adoption de mesures préventives

- Informer sur les mesures de protection personnelle et sur celles visant à réduire le nombre de moustiques dans son environnement ([se protéger et protéger ses animaux des piqûres de moustiques et de tiques](#)). Les mesures de protection personnelle contre les piqûres de moustiques demeurent le moyen le plus efficace pour prévenir les arboviroses. Elles sont particulièrement importantes pour les personnes de 50 ans et plus, ainsi que celles atteintes de maladies chroniques (ex. : diabète, cancer, maladie cardiaque), car elles présentent un risque accru de développer une infection grave et d'en conserver des séquelles.
- Informer les personnes enceintes du risque lié à l'exposition à [certains arbovirus exotiques, tels que le Zika](#) pendant la grossesse, et leur communiquer [les mesures de prévention recommandées pour le Zika](#) si elles prévoient voyager dans un pays à risque où cette maladie est présente. Selon les données disponibles, l'infection par le virus Oropouche peut également comporter un certain risque pour le développement du fœtus. Pour plus d'informations, consultez [la page suivante](#).

## Références

- [Arboviroses - Extranet - CISSS de Chaudière-Appalaches](#)
- [Carte interactive | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)
- [Virus du Nil occidental \(VNO\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- [Virus du sérogroupe Californie \(VSC\) | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)
- [Dengue | INSPQ \(inspq.qc.ca\)](#)
- [Zika | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\)](#)
- [Chikungunya | Institut national de santé publique du Québec](#)
- [Actualités en santé-voyage, Volume 25, numéro 2, septembre 2024 | Institut national de santé publique du Québec \(inspq.qc.ca\).](#)

Il est possible de consulter cet appel à la vigilance sur le site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches :  
<https://www.cisssca.com>